

BULLETIN DE RENDEMENT EN MATIÈRE DE DÉTECTION ET D'INTERVENTION PRÉCOCES DE L'AUDITION

Canada : INSUFFISANT



Bulletin de rendement d'Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) et de l'Académie canadienne d'audiologie (ACA) qui composent ensemble le Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons (GTCAN).

PROVINCE/TERRITOIRE (CLASSÉ PAR ORDRE DE CLASSEMENT DU PROGRAMME)	CLASSEMENT	DESCRIPTEURS POUR LE BULLETIN DE RENDEMENT
1. Colombie-Britannique	EXCELLENT	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 97 % des bébés dépistés Programme est à l'échelle provinciale Programme soigneusement conçu comporte des normes claires, un suivi et un contrôle des naissances et des issues cliniques
2. Ontario	BON (la couverture doit être améliorée mais le programme est excellent)	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 90 % des bébés dépistés Programme est à l'échelle provinciale Programme soigneusement conçu comporte des normes claires, un suivi et un contrôle des naissances et des issues cliniques
3. Nouvelle-Écosse	BON (la couverture est excellente mais le programme comporte certaines limitations)	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 95 % des bébés dépistés Programme est à l'échelle provinciale Programme comporte des normes claires, un suivi et un contrôle des naissances et des issues cliniques Certaines limitations en matière de production de rapports
4. Île-du-Prince-Édouard	BON (la couverture est excellente mais le programme présente d'importantes lacunes)	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 95 % des bébés dépistés Dépistage s'effectue sur demande seulement à l'extérieur de l'hôpital principal Programme comporte des normes et un suivi Programme n'assure un contrôle intégral ni des naissances ni des issues cliniques
5. Nouveau-Brunswick	BON (la couverture est excellente mais le programme présente d'importantes lacunes)	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 95 % des bébés dépistés Programme est à l'échelle provinciale Programme comporte des normes et un suivi Programme n'assure un contrôle intégral ni des naissances ni des issues cliniques
6. Terre-Neuve-et-Labrador	INSUFFISANT	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 90 % des bébés dépistés Programme n'est pas à l'échelle provinciale Programme comporte des normes claires mais variables à l'échelle de la province Programme n'assure un contrôle intégral ni des naissances ni des issues cliniques
7. Yukon	INSUFFISANT	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 90 % des bébés dépistés à l'hôpital principal Programme n'est pas à l'échelle territoriale Programme comporte des normes claires mais aucun suivi officiel Programme n'assure un contrôle intégral ni des naissances ni des issues cliniques

PROVINCE/TERRITOIRE (CLASSÉ PAR ORDRE DE CLASSEMENT DU PROGRAMME)	CLASSEMENT	DESCRIPTEURS POUR LE BULLETIN DE RENDEMENT
8. Alberta	INSUFFISANT	<ul style="list-style-type: none"> Majorité des bébés demeurent non dépistés Programme n'est pas à l'échelle provinciale Contrôle des naissances et des issues cliniques varie Gouvernement a annoncé en mars 2013 son intention d'instaurer un programme à l'échelle provinciale, sans mesure complémentaire depuis
9. Québec	INSUFFISANT	<ul style="list-style-type: none"> De 20 à 25 % des bébés dépistés Programme n'est pas à l'échelle provinciale Programme ne comporte aucune norme en vigueur Programme n'assure un contrôle intégral ni des naissances ni des issues cliniques La mise en œuvre du programme a été retardée (le gouvernement a annoncé son intention en 2009)
10. Manitoba	INSUFFISANT	<ul style="list-style-type: none"> De 10 à 15 % des bébés dépistés Programme n'est pas à l'échelle provinciale Législation récemment déposée permettant d'élaborer le programme Programme ne comporte aucune norme en vigueur Programme n'assure un contrôle intégral ni des naissances ni des issues cliniques
11. Nunavut	INSUFFISANT	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de bébés dépistés est inconnu Programme n'est pas à l'échelle territoriale Programme ne comporte aucune norme en vigueur Programme n'assure un contrôle intégral ni des naissances ni des issues cliniques
12. Saskatchewan	INSUFFISANT	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de bébés dépistés est inconnu Programme n'est pas à l'échelle provinciale Programme ne comporte aucune norme en vigueur Programme n'assure un contrôle intégral ni des naissances ni des issues cliniques
13. Territoires du Nord-Ouest	À L'EXAMEN	<ul style="list-style-type: none"> À l'examen

Les classements ont été attribués selon la qualité du programme et la couverture à l'échelle de la province ou du territoire, et non pas selon les plus petits programmes de dépistage ou d'intervention des régions ou des hôpitaux, qui comportent des normes, des caractéristiques de programmation et des taux de couverture variables. Un excellent programme provincial ou territorial doit comprendre des procédures normalisées

permettant de détecter la perte auditive et d'assurer une intervention opportune, avec un contrôle approfondi des naissances, des résultats des dépistages et des évaluations, des interventions et des issues cliniques. On a classé la couverture selon le pourcentage estimatif des bébés dépistés, c'est-à-dire, au moins 95 % pour un classement « **Excellent** » et au moins 90 % pour un classement « **Bon** ».

Seules cinq provinces canadiennes ont des programmes qui peuvent être jugés « excellents » ou « bons » (la Colombie-Britannique, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard). Les autres provinces et territoires n'ont que des programmes localisés avec une couverture non adéquate ou inconnue; ils ont obtenu un classement « Insuffisant ».

Tous les enfants du Canada méritent un accès à un dépistage auditif adéquat et à une intervention opportune pour réaliser tout leur potentiel. Il est temps que les gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux du Canada s'engagent à garantir l'excellence en détection et intervention précoces de l'audition.

Cette fiche de rendement est appuyée par :